



Pacs (problème de certificat de coutumes)

Par sdfj1988

bonjour à tous

Je vais me pacser dans le cadre d'une relation homosexuelle. Moi je suis étranger (marocain) et mon compagnon est français .mon soucis c'est que je peut pas avoir un certificat de coutume !!!! comment faire est ce qu'il y a possibilité de se pacser sans ce certificat ou pas ? y a t-il des alternatives ? est ce qu'il est conseillé de faire l'enregistrement chez le notaire ou à la mairie ?

durée de vie commune : deux ans .

je vous remercie